

fast.

autocall



- 👉 Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- 👉 Durée d'investissement conseillée : 3 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé)
- 👉 Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- 👉 Produit émis par SG Option Europe, société ad hoc de droit français et soumis au risque de défaut de l'émetteur
- 👉 Éligibilité : Assurance-vie, contrat de capitalisation et compte titres

 Derivatives Capital

⁽¹⁾ En outre, l'investisseur supporte le risque de crédit de Société Générale. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final.

Les termes «capital» et «capital initial» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de fast autocall, soit 1000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance (le 25/05/2015) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

fast.

autocall

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance positive ou négative de l'Indice de référence des valeurs européennes Euro Stoxx 50[®] (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit fast autocall est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®] dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 40%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 11,71%)



Caractéristiques du support **Fast Autocall**

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 1 à 5, offrant un gain potentiel égal à 6% par semestre écoulé, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est positive ou nulle
- Une perte en capital à l'échéance (le 25/05/2015) si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale (15/05/2015)
- Un gain potentiel égal à 36% à l'échéance des 3 ans (soit un Taux de Rendement Annuel de 10,69%) si l'Indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse à cette date

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit (fusions, opérations publiques d'achat ou d'échange, etc.), la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit

 Avantages

- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable et si l'Indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit 136%⁽¹⁾ de son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel de 10,69%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a baissé de plus de 40% depuis l'origine.
- A l'issue des semestres 1 à 5, dès que, la performance depuis l'origine de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 6%⁽¹⁾ par semestre écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,71%). Ce remboursement anticipé peut être avantageux en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'Indice en de ça de 6% par semestre.

 Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 6 semestres.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15/05/2012, et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,71%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50[®]. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement de fast autocall à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil de -40%.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

- A l'issue des semestres 1 à 5, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine (15/05/2012) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 6% par semestre écoulé depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 11,71%)



⁽¹⁾ 15/11/2012 ; 15/05/2013 ; 15/11/2013 ; 15/05/2014 ; 17/11/2014

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

- A l'échéance des 3 ans (date de constatation finale le 15/05/2015), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance finale de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine (15/05/2012).
- **Cas favorable** : Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 25/05/2015 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 36%
(soit un Taux de Rendement Annuel égal à 10,69%)

- **Cas médian** : Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 25/05/2015 :

L'intégralité du capital initial

- **Cas défavorable** : Si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est inférieure à -40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 25/05/2015 :

La valeur finale de l'Indice⁽²⁾
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

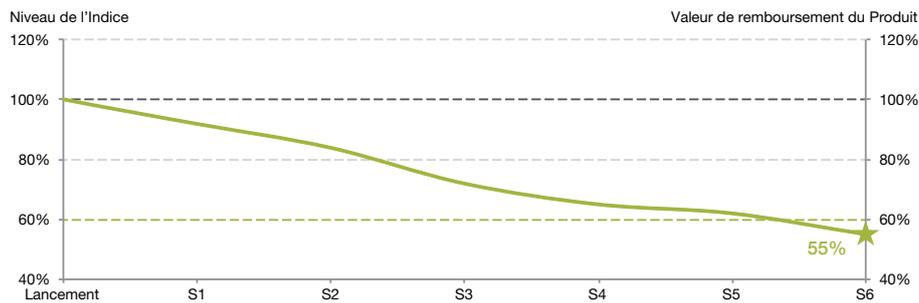
⁽²⁾ La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustration du mécanisme de remboursement

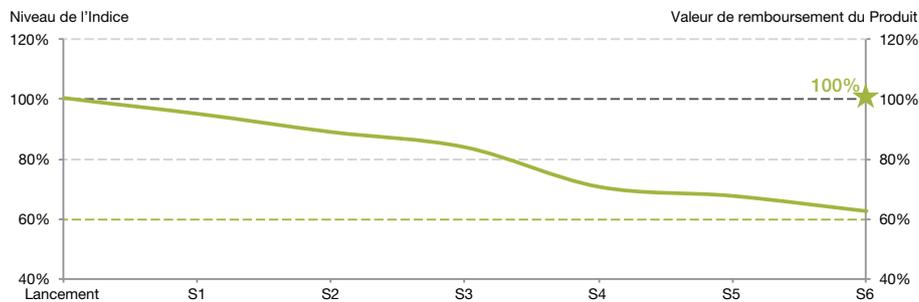
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Elles sont de plus présentées hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Seuil de remboursement anticipé
- Seuil de protection du capital et de versement des coupons annuels
- Fin de vie du produit
- ★ Valeur de remboursement du produit « Fast autocall »
- Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®

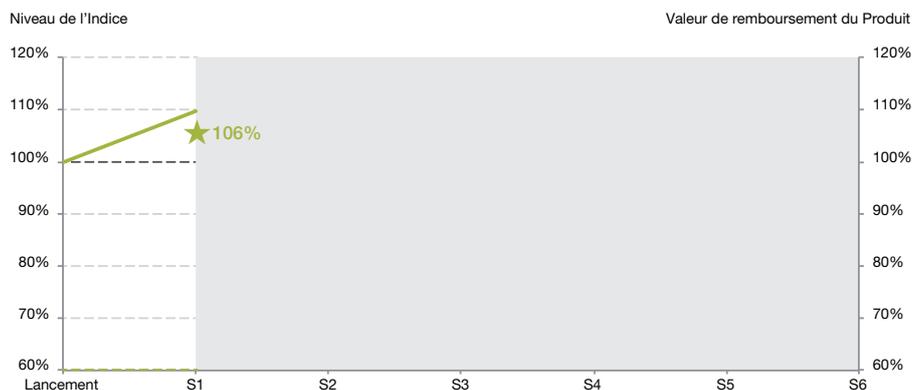
Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 40% à l'échéance



Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 40% à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du premier semestre



Les données chiffrées utilisées dans cette illustration n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

-
- A l'issue des semestres 1 à 5, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
 - A l'échéance des 3 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -45% depuis l'origine.
 - L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la valeur finale de l'Indice, soit 55% du capital initial.
 - **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel similaire** à celui d'un investissement direct dans l'Indice (soit -17,92%).
 - **Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

-
- A l'issue des semestres 1 à 5, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
 - A l'échéance des 3 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -37% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -40%.
 - L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial, soit 100%.
 - **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0%** contre un Taux de Rendement Annuel de -14,15% pour un investissement direct dans l'Indice.

-
- A l'issue du semestre 1, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+10%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
 - L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 6% par semestre écoulée, soit 106% du capital initial.
 - **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 11,71%** contre un Taux de Rendement Annuel de 19,86% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement de fast autocall est donc très sensible à une faible variation de l'Indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de -40%

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Zoom sur l'Indice Euro Stoxx 50®

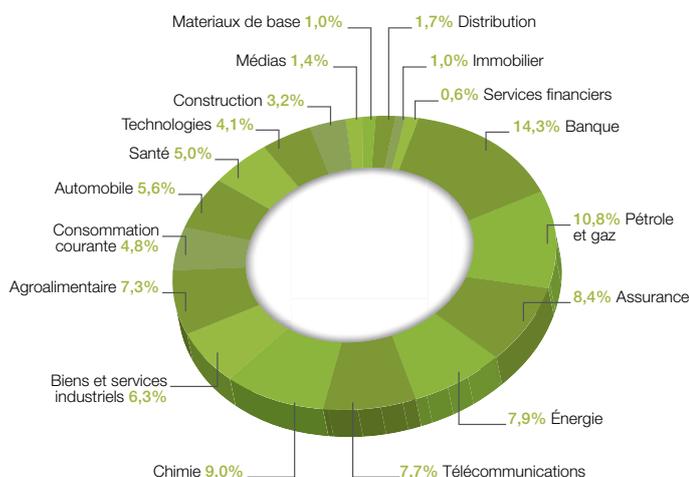
L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®



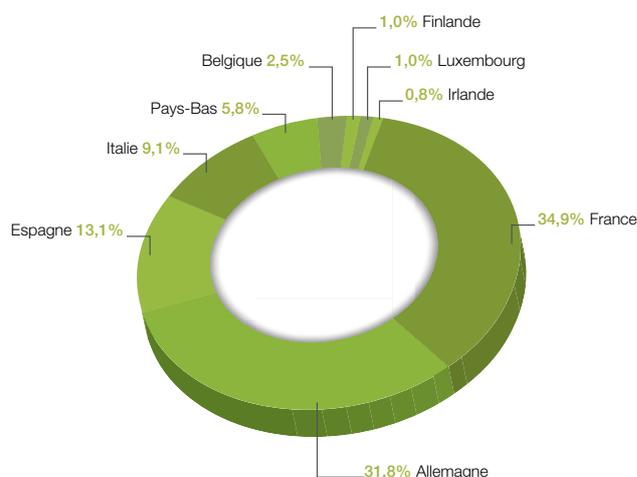
Source : Bloomberg au 22/02/2012

Répartition sectorielle



Source : Stoxx au 31/01/2012

Répartition géographique



Source : Stoxx au 31/01/2012

 Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années.

Les chiffres relatifs aux performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

4428 tests ont été réalisés sur des placements similaires à fast autocall (même maturité, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour en clôture entre le 01/01/1987 et le 22/02/2012

- Dans 85% des cas, le produit aurait été remboursé par anticipation.
- Dans 8% des cas, le produit aurait été remboursé à hauteur de 100% à l'échéance.
- Dans 2% des cas, le produit aurait été remboursé à hauteur de 136% à l'échéance.
- Dans 5% des cas, l'investisseur aurait subi une perte en capital à l'échéance.

Source : Société Générale CIB / Bloomberg

TYPE

Titre de créance présentant un **risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**. Bien que la formule de remboursement du produit soit contre garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice sous-jacent

ÉMETTEUR

SG Option Europe

GARANT

Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A)
Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVISE

EUR

CODE ISIN

FR0011210467

CODE EUSIPA

1260

COTATION

Bourse de Luxembourg

SOUS-JACENT

Indice Euro Stoxx 50® (Code Reuters : .STOXX50E).
Le cours du sous-jacent est publié quotidiennement sur le site officiel www.stoxx.com

ELIGIBILITÉ

Assurance-vie, contrat de capitalisation et compte titres

GARANTIE DU CAPITAL

Pas de garantie en capital

PRIX D'ÉMISSION

99,81 % de la Valeur Nominale

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION

Du 08/03/2012 au 15/05/2012

VALEUR NOMINALE

1 000 EUR

PRIX D'ACHAT

Le prix progressera entre le 08/03/2012 et le 15/05/2012 selon un taux annuel de 1% pour atteindre 1000 euros le 15/05/2012

DATE D'ÉMISSION

08/03/2012

DATE D'ÉCHÉANCE

25/05/2015

DATES DE CONSTATATION ANNUELLE

15/05/2012 (initiale); 15/11/2012 ; 15/05/2013 ; 15/11/2013; 15/05/2014; 17/11/2014 ; 15/05/2015 (finale)

DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

23/11/2012 ; 23/05/2013 ; 25/11/2013 ; 23/05/2014 ; 25/11/2014

MARCHÉ SECONDAIRE

Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs avec une fourchette achat/vente de 1%

COMMISSION DE SOUSCRIPTION /RACHAT

Néant/Néant

COMMISSION DE DISTRIBUTION

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,90% du montant des Titres effectivement placés

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Pas de protection du capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITE DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 06/03/2012, se rattachant au prospectus de base en date du 21 avril 2011, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «prospectus. socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Garantie par Société Générale ou par un tiers : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la réglementation de la Financial Services Authority (la « FSA ») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Avertissement relatif à l'Indice : l'Indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Disclaimer de l'Indice EURO STOXX 50® : EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.



fast.

autocall

Période de commercialisation jusqu'au 11 mai 2012

Eligibilité : Assurance-vie, contrat de capitalisation et compte titres

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾

Derivatives Capital

87 Boulevard Haussmann
75008 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
contact@derivativescapital.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sous le numéro 19673J.
www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit fast autocall peut cesser à tout moment sans préavis, avant le le 29 juin 2012.